



## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Formulaire remis à tout demandeur d'un certificat d'urbanisme ou permis de construire ou travaux d'assainissement.
- Formulaire à renseigner par le pétitionnaire (le propriétaire assisté par son entreprise / constructeur / entrepreneur / promoteur / architecte / maître d'œuvre / fournisseur).

**UNE ETUDE DE SOL\* EST NECESSAIRE POUR CARACTERISER L'APTITUDE DES SOLS A L'EPURATION ET/OU L'INFILTRATION DES EAUX USEES DOMESTIQUES AFIN DE DEFINIR LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LA MIEUX ADAPTEE.**

**(\* LIRE FICHE JOINTE)**

Date de la demande :        /        /
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) :        /        /
Numéro de permis de construire : .....
Adresse (lieu concerné par le projet) : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Section et numéro du cadastre du projet : .....
<b>Propriétaire de l'immeuble</b>
Nom et prénom : .....
Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble) : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél. : .....
<b>Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)</b>
Nom et prénom : ..... Tél. : .....

### NATURE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

CONSTRUCTION NEUVE (MAISON)

RENOVATION DE L'ASSAINISSEMENT



Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan  
5 rue du 8 mai - 21140 SEMUR EN AUXOIS – Tél 03.71.95.00.01  
Courriel : technique@sesam21.fr

## REALISATION DU PROJET

Nom et adresse du concepteur du projet : .....

Tél. : .....

Nom et adresse de l'installateur prévu : .....

Tél. : .....

## CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de pièces principales : ..... (pièces destinées au séjour ou au sommeil de plus de 9 m<sup>2</sup> : chambres, bureau, salle à manger, salon, salle de séjour, salle de jeux, ...)

Résidence :  principale  secondaire  autre : .....

## **PIECES UTILES A L'INSTRUCTION A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE ETUDES ET PLANS**

### INFORMATIONS GENERALES

- Un plan de situation de la parcelle.
- Un extrait du cadastre
- Un plan du logement à échelle adaptée
- Une photocopie du certificat d'urbanisme en cas de filière neuve

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif (\*cf ci-dessous)
- Un plan de coupe de la filière et de l'habitation (constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage).
- L'étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :
  - Une étude de sol pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :
    - sondages à la tarière,
    - test(s) de perméabilité,
  - La description et le dimensionnement de la filière (collecte, pré traitement, traitement, évacuation, fiche technique)
- Le présent formulaire signé et dûment complété**

#### \* Plan de Masse du dispositif. Positionner et Schématiser le plus clairement possible :

- |  |   |
|--|---|
| - L'habitation   | - La sortie des eaux usées de l'habitation    |
| - Les constructions voisines   | - Les bâtiments annexes (garage, piscine,...) |
| - Le pré-traitement (fosses toutes eaux, ...) et la ventilation associée                                     | - Le traitement (épandage, filtre, ...)       |
| - Le cas échéant, le rejet des eaux traitées   | - Les arbres, arbustes, haies, jardin potager |
| - Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)                               | - Les voies de passage de véhicules           |
| - Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle | - Le système d'évacuation des eaux de pluie   |
|  | - Les cours d'eau, fossé, mare...             |



Si oui, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un bac dégraisseur au plus près de l'habitation.

- Est-il prévu un bac à graisse ?       OUI     NON    Si oui, volume : ..... litres
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?       OUI     NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?       OUI     NON

---

---

**LE DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Type de traitement retenu :

- tranchées d'épandage à faible profondeur
- ou  lit d'épandage
- ou  lit filtrant non drainé à flux vertical
- ou  terre d'infiltration
- ou  lit filtrant drainé à flux vertical
- ou  massif de zéolithe
- ou  filtre planté

Dimensionnement (selon type d'installation : volume, EH, longueur, nombre de drains, surface, fournir fiche technique) :

.....  
.....

**FILTRE COMPACT (FILIERE AGREEE PAR MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE)**

- Nom : .....
- Dimensionnement : ..... EH
- Type de média filtrant : .....
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) : .....
- Surface du filtre : ..... m<sup>2</sup>
- Longueur : ..... m
- Largeur : ..... m
- Hauteur : ..... m
- Hauteur de sortie d'eau : ..... m
- Une ventilation primaire est-elle prévue ?       OUI     NON
- Une ventilation secondaire est-elle prévue ?       OUI     NON
- Un extracteur est-il prévu ?       OUI     NON
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?       OUI     NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?       OUI     NON

---

**MICROSTATION A CULTURES LIBRES OU FIXEE (FILIERE AGREEE PAR MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE)**

- Type : .....
- Dimensionnement : ..... EH
- Volume du décanteur primaire : ..... m<sup>3</sup>
- Volume du décanteur secondaire : ..... m<sup>3</sup>
- Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) : .....
- Une ventilation primaire est-elle prévue ?  OUI  NON
- Une ventilation secondaire est-elle prévue ?  OUI  NON
- Un extracteur est-il prévu ?  OUI  NON
- Le système est-il situé à plus de 10 m de l'habitation ?  OUI  NON

Si oui, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un bac dégraisseur au plus près de l'habitation.

- Est-il prévu un bac à graisse ?  OUI  NON Si oui, volume : ..... litres
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?  OUI  NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  OUI  NON

**DISTANCES MINIMALES**

Distance prévue : - par rapport à l'habitation : ..... m  
- par rapport aux limites de parcelle : ..... m  
- par rapport aux arbres : ..... m

**L'EVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINES)**

Quel est le lieu prévu pour le rejet :

Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :

Dans le cas d'un rejet au milieu superficiel, joindre impérativement l'autorisation de rejet signée du propriétaire de l'exutoire (exemplaires disponibles en Mairie)

Rejet par puits d'infiltration :

Dans le cas d'un rejet par puits d'infiltration, joindre impérativement l'autorisation de rejet signée du Maire sur la base d'une étude hydrogéologique spécifique

Autres .....

---

**LE PROPRIETAIRE NE REALISERA L'INSTALLATION QU'APRES RECEPTION DE L'AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET.**

**AUCUN OUVRAGE NE DEVRA ETRE REMBLAYE AVANT LE CONTROLE DE CONFORMITE.**

---

Date et signature :

## INFORMATIONS

### REFERENCES REGLEMENTAIRES

**Art. L. 1331-1 du code de la santé publique**

**Arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

**Art. L. 1331-11 (code santé publique)**

#### **En bref, ce qu'il faut retenir :**

- ➔ La prise en charge de la conception et de la réalisation des ouvrages appartient au propriétaire. C'est lui qui doit choisir la technique d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la situation de son terrain, réaliser les plans des ouvrages, financer les études et les travaux.
- ➔ Pour assurer le bon état de fonctionnement des ouvrages : cela suppose une bonne utilisation et un bon entretien par l'occupant des lieux et leur réparation par le propriétaire. L'occupant doit permettre les contrôles, garantir l'accessibilité aux ouvrages par les agents du SPANC.
- ➔ En cas de pollution, la responsabilité du propriétaire ou de son occupant est engagée.

### L'ETUDE D'AVANT PROJET

L'objectif est de réaliser une conception et une implantation de la future filière d'ANC adaptée à la taille de votre habitation, à la nature du sol, à l'occupation actuelle et future de votre parcelle et aux distances réglementaires.

#### **Quels sont les tests de terrain à réaliser par le bureau d'études ?**

- 2 à 3 sondages à la tarière sur le site retenu (5cm de diamètre sur environ 1m à 1,2m de profondeur)
- Analyse du sol
- Réalisation d'une coupe pédologique et détermination de la capacité du sol à épurer
  
- 2 à 3 tests de perméabilité (1cm de diamètre sur 50cm de profondeur)
  - Imbibition pendant 4 heures maximum
  - Test Porchet
  - Détermination de la perméabilité du sol

#### **Quel est le contenu du rapport ?**

- Détermination de l'aptitude du sol à l'assainissement non collectif
- Type(s) de dispositif(s) possible(s) et adapté(s) à vos contraintes
- Définition des volumes et des surfaces nécessaires
- Positionnement par rapport aux différentes contraintes réglementaires ou non (réseaux, profondeurs,...)
- Profil en long conseillé
- Plans, ....